



## **Conseil du développement industriel**

### **Quarante-septième session**

Vienne, 1<sup>er</sup>-3 juillet 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

### **Activités du Corps commun d'inspection**

## **Activités du Corps commun d'inspection**

### **Rapport du Directeur général**

Le présent document donne des informations sur les activités du Corps commun d'inspection (CCI), conformément au dispositif de suivi de l'application de ses recommandations créé par la décision IDB.24/Dec.11.

## **Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	2
II. Rapports et notes présentés par le Corps commun d'inspection.....	2-4	2
III. Suite donnée par l'ONUDI aux recommandations du Corps commun d'inspection.....	5-8	3
IV. Programme de travail pour 2019.....	9-11	3
V. Mesures à prendre par le Conseil.....	12	4

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## I. Introduction

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) est devenu un organe subsidiaire du Conseil du développement industriel par la décision IDB.1/Dec.22. Un dispositif de suivi de l'application de ses recommandations a été présenté dans le document IDB.24/18, puis approuvé par la décision IDB.24/Dec.11. Ces documents prévoient que les rapports du CCI seront examinés à chaque session ordinaire du Conseil.

## II. Rapports et notes présentés par le Corps commun d'inspection

2. L'Organisation a reçu en tout neuf rapports<sup>1</sup> du CCI en 2018<sup>2</sup>, depuis le précédent document du Conseil portant sur ce sujet (IDB.46/14). Les sept rapports énumérés ci-après la concernent<sup>3</sup> :

[JIU/ML/2017/7](#) : Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies ;

[JIU/REP/2017/8](#) : Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

[JIU/REP/2017/9](#) : Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies ;

[JIU/REP/2018/1](#) : Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies ;

[JIU/REP/2018/2](#) : Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies ([JIU/REP/2011/3](#)) ;

[JIU/REP/2018/4](#) : Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies ;

[JIU/REP/2018/5](#) : Possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations.

3. Le présent document est accompagné d'un document de séance (IDB.47/CRP.xx), qui contient des hyperliens vers les rapports du CCI et d'autres renvoyant aux observations sur lesdits rapports formulées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Il est rappelé que les recommandations et les statistiques s'appliquant à l'ONUDI peuvent être consultées grâce au système de suivi en ligne<sup>4</sup>, dans lequel on trouve également les observations de l'Organisation sur les recommandations et la manière dont elle les a appliquées. Un résumé des recommandations à faire examiner par le Directeur général et les organes délibérants de l'ONUDI, ainsi que des observations de l'ONUDI, figurent en annexe du document IDB.47/CRP.xx.

4. Les rapports contiennent au total 38 recommandations concernant l'ONUDI, qui en a accepté 29 et refusé neuf.

<sup>1</sup> Au moment de l'établissement du présent rapport.

<sup>2</sup> Les rapports et notes du CCI, ainsi que son rapport annuel à l'Assemblée générale, peuvent être consultés dans toutes les langues officielles sur son site Web, à l'adresse [www.unjiu.org](http://www.unjiu.org).

<sup>3</sup> Voir l'annexe I pour plus de précisions.

<sup>4</sup> Prière de se référer au paragraphe 5 pour les informations concernant l'accès au système de suivi en ligne.

### III. Suite donnée par l'ONUDI aux recommandations du Corps commun d'inspection

5. Comme précisé dans des rapports précédents, les États Membres peuvent se voir accorder l'accès en « lecture seule » aux données consolidées sur l'état d'avancement de l'application des recommandations dans le système de suivi en ligne du CCI. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès du CCI par l'intermédiaire du point focal pour les questions du CCI à l'ONUDI, c'est-à-dire la Division du contrôle interne, qui relève du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne<sup>5</sup>.

6. L'ONUDI met à jour le système de suivi en ligne en y affichant des informations utiles sur les recommandations formulées au cours des trois années précédentes, notamment leur taux d'acceptation, l'état d'avancement de leur application et les retombées observées.

7. Le taux d'acceptation et l'état d'avancement de l'application des recommandations par l'ONUDI pour la période 2016-2018 sont présentés dans le tableau suivant (en pourcentage des recommandations formulées).

Tableau<sup>6</sup>

	Acceptation					Application			
	Non pertinente	Acceptées ou Rejetées		À l'étude	Informations non communiquées	En attente	En cours	En Appliquées	Informations non communiquées
		73,64	10						
ONUDI	1,82	73,64	10	12,73	1,82	6,17	22,22	44,44	27,16

8. Il convient de noter, au vu des taux d'acceptation (73 % et plus), que l'ONUDI continue de figurer parmi les organisations qui enregistrent régulièrement d'excellents résultats à cet égard.

### IV. Programme de travail pour 2019

9. Comme les années précédentes, le CCI a invité les organisations participantes à soumettre leurs propositions. Le programme de travail pour 2019, établi compte tenu de ces propositions et des conclusions de consultations internes, comprend huit nouveaux projets. Six d'entre eux portent sur l'ensemble du système ou sur plusieurs organisations, et les deux autres sont consacrés à l'examen de la gestion et de l'administration d'une organisation participante.

10. Les six nouveaux projets suivants devraient concerner l'ONUDI :

- a) Examen des politiques et des pratiques contemporaines d'externalisation des services dans le système des Nations Unies ;
- b) Examen des programmes d'échanges de personnel et d'autres mesures de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies ;
- c) Le multilinguisme dans le système des Nations Unies ;
- d) Politiques, programmes et plateformes d'aide à l'apprentissage dans le système des Nations Unies ;
- e) Partage des locaux dans le système des Nations Unies : pratiques actuelles et besoins futurs ; et
- f) Examen de la gestion des risques institutionnels dans le système des Nations Unies.

<sup>5</sup> Par courrier électronique : [IOS@unido.org](mailto:IOS@unido.org).

<sup>6</sup> Selon les informations contenues dans le système de suivi en ligne.

11. L'ONUDI continue de noter avec satisfaction que le CCI et le secrétariat du CCS coopèrent étroitement.

## **V. Mesures à prendre par le Conseil**

12. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 11 du Statut du CCI, de la résolution 48/221 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 23 décembre 1993 et du paragraphe 9 du document relatif au dispositif de l'ONUDI pour le suivi de l'application des recommandations du CCI, le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent rapport et à formuler des avis à ce sujet, voire au sujet des recommandations adressées à l'ONUDI dans les rapports correspondants du CCI, qui sont récapitulées dans le document IDB.47/CRP.xx.

---